

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_03_017

Sur convocation en date du 14 mars 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 20 mars 2023 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	CARLIER Albert	GAY Daniel
THEVENET Jean-Marc	CHIROL Xavier	GEOFFRAY Karine
BERLAND Martine	CORDIER Michel	MONTIBERT Pierre
MARTIN Hubert	DUBOIS Loïc	PANEL Olivia
CHATELAIN Béatrice	DUCLOS Laurent	PERNET Martin
SIMONET Jean-Michel	DUCROZET Isabelle	PIVET Catherine
	FALAISE Alain	SUPIE Sylvie
	FAYARD Pascal	VOVILIER Christian
	FERRIER Patricia	

Procurations :

Madame Aurore BABUT donne procuration à Madame Martine BERLAND
 Madame Zarouhine CALMUS donne procuration à Monsieur Martin PERNET
 Monsieur Pascal GOYAT donne procuration à Monsieur Michel CORDIER
 Madame Pascale PEYROT donne procuration à Monsieur Pascal FAYARD

Absent : Monsieur Dominique BERTHET

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CORDIER

Mise en ligne le : 24/03/2023

Approbation du compte administratif 2022

Présentation du rapport par Madame Béatrice CHATELAIN, Maire adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considérés pour tous les différents budgets et en l'absence de Madame le Maire

À l'unanimité (27 voix pour),

1/ Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT	
déficit antérieur reporté 2021	- 589 079,51 €
Dépenses de l'exercice	- 2 131 469,85 €
Recettes de l'exercice	+ 5 719 195,77 €
Résultat de l'exercice	3 587 725,92 €
Résultat total d'investissement A reporter au compte 001 recettes d'investissement 2023	2 998 646,41 €
Reste à réaliser	
Dépenses	- 568 208,58 €
Recettes	+ 297 191,07 €
solde	- 271 017,51 €
excédent d'investissement constaté (avec les restes à réaliser)	2 727 628,90 €

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20230320-D_2023_03_017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

D_2023_03_017

FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté 2021	1 313 596,88 €
Dépenses de l'exercice	5 407 241,65 €
Recettes de l'exercice	6 236 719,46 €
Résultat de l'exercice	829 477,81 €
Résultat total de fonctionnement	2 143 074,69 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A affecter au compte 002 recette de fonctionnement 2023	2 143 074,69 €

2/ **CONSTATE** que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 20 MARS 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Michel CORDIER